

Arrêté n° 2016- 0188 /MCIA/SG/CCI-BF
Portant répartition des sièges entre les
catégories et sous catégories professionnelles
de la Chambre de Commerce et d'Industrie du
Burkina Faso (CCI-BF)

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT,

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n° 2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre,
- Vu le décret n° 2016-003/PRES/PM du 12 janvier 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2016-006/PRES/PM/SGG-CM du 8 février 2016 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2016-399/PRES/PM/MCIA du 23 mai 2016 portant organisation du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat ;
- Vu la loi n°007-2010/AN du 29 janvier 2010 portant modification de la loi n° 62-95/ADP du 4 décembre 1995 portant code des investissements, ensemble ses modificatifs ;
- Vu le décret n° 2007-302/PRES/PM/MCPEA/MFB du 18 mai 2007 portant changement de dénomination de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso ;
- Vu le décret n° 2014-034/PRES-TRANS/PM/MICA du 24 décembre 2014 portant dissolution de l'Assemblée Consulaire de la Chambre de commerce et d'Industrie du Burkina Faso et mise en place d'une Délégation Spéciale ;
- Vu le décret N° 2015-1384 /PRES-TRANS/PM/MICA du 20 novembre 2015 portant prorogation du mandat des membres de la Délégation Spéciale de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) ;

- Vu le décret n° 2015-1385/PRES/TRANS/PM//MICA/MEF/MJDHPC du 20 novembre 2015 portant statuts de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) ensemble son modificatif n°2016-571/PRES/PM/MCIA/MINEFID/MJDHPC/MATDSI du 28 juin 2016;
- Vu le décret n° 2015-1386/PRES/TRANS/PM//MICA/MEF/MJDHPC du 20 novembre 2015 portant régime électoral de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) ;
- Vu l'arrêté n° 2016 – 0185/MCIA/SG/CCI-BF du 07 juillet 2016 fixant les catégories et sous catégories professionnelles devant composer la CCI-BF pour les élections consulaires de 2016 ;
- Vu l'arrêté n° 2016 – 0186/MCIA/SG/CCI-BF du 07 juillet 2016 portant principes et modalités d'organisation des élections consulaires de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) ;
- Vu l'arrêté n° 2016 – 0187/MCIA/SG/CCI-BF du 07 juillet 2016 portant mode de désignation des délégués régionaux des Assemblées consulaires régionales de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent arrêté fixe la répartition des sièges de l'Assemblée générale et des Assemblées consulaires régionales de la CCI-BF.

CHAPITRE 1 : DES SIEGES DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ARTICLE 2 : L'Assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'industrie du Burkina Faso (CCI-BF) est constituée de cent cinquante et un (151) sièges répartis en trois catégories professionnelles comme suit :

- Commerce	:	65
- Industrie	:	39
- Services	:	47

ARTICLE 3 : La répartition des sièges par catégorie, sous-catégorie professionnelle par région et par province est fixée comme indiquée dans le tableau joint en annexe.

ARTICLE 4 : Tout électeur remplissant les conditions d'éligibilité ne peut faire acte de candidature que dans sa catégorie et sous-catégorie professionnelle et dans la province où il s'est inscrit.

CHAPITRE 2 : DES SIEGES DES DELEGUES REGIONAUX

ARTICLE 5 : Les Assemblées consulaires régionales sont composées des membres de l'Assemblée générale et le cas échéant, de Délégués régionaux.

Le nombre maximal de chaque Assemblée Consulaire Régionale (ACR) est de 15 membres à l'exception de celles du Centre et des Hauts Bassins.

ARTICLE 6 : La répartition des sièges de Délégués régionaux est faite dans les catégories industrie et services et par région comme indiquée dans le tableau joint en annexe.

ARTICLE 7 : Tout électeur remplissant les conditions d'éligibilité ne peut faire acte de candidature que dans la catégorie professionnelle spécifiée et dans la région où il s'est inscrit.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa date de signature et sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou le .07...juillet 2016

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a large loop and a vertical line ending in a small flourish.

Stéphane Wenceslas SANOU

REPARTITION DES SIEGES DE L'ASSEMBLEE GENERALE

CATEGORIE	SOLS CATEGORIE	Boucle du Moehoun		Cascades		Centre	Centre-Est	Centre-Nord		Centre-Ouest		Centre-Sud		Est		Hauts-Bassins		Nord		Plateau Central		Sahel		Sud-Ouest		Total			
		Sourou	Tougan	Léraba	Sindou	Kadiogo	Kouritenga	Sanmatenga	Ziro	Zoundwéogo	Kompienga	Tuy	Zandoma	Oubritenga	Yagha	Pani	Noumbiel	Barlé	Soum	Djibo	Séno	Dori	Oudalan	Corom-Gorom	Bougouriba		Diéébougou	Gaoua	
COMMERCE	Commerces de gros (CA>5 Milliards)					2																				0	3		
	Commerces de demi-gros (1<CA≤5 Milliards)					2	1	1	1	1	1	1	1	1													0	7	
	Commerces de détail (250 M<CA≤1 Milliard)	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1												0	8	
	Petit commerce (CA≤250 Millions)	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4	47
	Total COMMERCE	7		3		8	5	3	5	3	5	3	6	9	5	11	15	2	1	1	1	1	1	1	1	1	4	65	
INDUSTRIE	Grandes entreprises du BTP (CA>10 Milliards)					2																					0	2	
	Petites entreprises du BTP (CA≤10 millions)	1				2	1	1	1	1	1	1	1	1													1	12	
	Industries minières et extractives					2																						0	2
	Grandes industries agro-alimentaires (CA>5 Milliards)					2																						0	6
	Petites entreprises de l'industrie agro-alimentaire (CA≤5 milliards)					2																						1	7
	Industries chimiques					2																						0	3
	Industries de transformation cotonnière et textile					2																						0	3
	Industries de transformation métallique et des cycles					2																						0	3
	Industrie du ciment					2																						0	1
	Industries du papier, du bois et industries diverses					2																						0	1
	Total INDUSTRIE	1		2		16	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	39	
SERVICES	Assurances					1																						0	1
	Banques et établissements financiers					3																						0	3
	Institutions de Micro-Finance					1																						0	2
	Services de pharmacie					1																						0	2
	Centres de santé privés					1																						0	2
	Etablissements d'enseignements privés					1																						0	2
	Informatique					1																						0	2
	Télécommunications					1																						0	1
	Transport					1																						0	1
	Transit, gestion de fret et d'entrepôt					1																						1	7
	Hôtels et restaurants	1				1																						0	2
	Etudes et conseil aux entreprises					1																						0	1
	Experts comptables					1																						0	1
	Architectes, géomètres, topographes					1																						0	1
	Agences immobilières et entreprises de promotion immobilières					1																						0	1
	Services de protection et de gardiennage					1																						0	1
	Agences de voyages et de tourisme					1																						0	1
Entreprises culturelles et créatives					1																						0	2	
Agences de nettoyage et d'assainissement					1																						0	1	
Agence en communications et de publicité					1																						0	1	
Autres services marchands					1																						0	1	
	Total SERVICES	1		1		24	2	1	2	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	47	
	SOMME PAR REGION	9		6		48	8	5	8	4	8	4	8	32	8	32	11	2	8	0	4	5	0	1	6	1	151		

REPARTITION DES SIEGES DE DELEGUES REGIONAUX (DR)

CATEGORIE	Boucle du Mouhoun		Cascades		Centre		Centre-Est		Centre-Nord		Centre-Ouest		Centre-Sud		Est		Hauts-Bassins		Nord		Plateau Central		Sahel		Sud-Ouest		Total
	Sourou	Tougan	Léraba	Sindou	Kadiogo	Ouagadougou	Kouritenga	Koupèla	Sanmatenga	Kaya	Ziro	Sapouy	Zoundwéogo	Manga	Gourma	Fada N'Gourma	Kéné Dougou	Orodara	Passoré	Yako	Ganzourgou	Zorgho	Oudalan	Gorom-Gorom	Bougouriba	Diébougou	
INDUSTRIE	3		2		0		1		2		2		1		3		0		1		1		1		1		18
Total INDUSTRIE	3		2		0		1		2		2		1		3		0		1		1		1		1		18
SERVICES	3		1		0		1		1		2		1		3		0		1		1		2		1		17
Total SERVICES REGION	6		3		0		2		3		4		2		6		0		2		2		3		2		35